

QUESTION ÉCRITE

au Gouvernement de la Polynésie

Taraho'i, le 1^{er} août 2017.
N° : 0058/2017/UPLD/CAB/ET/mm

à

M. Édouard FRITCH

*Président, en charge de l'Emploi, du partenariat avec les collectivités,
des postes et télécommunications, des affaires internationales, de la jeunesse et des sports*

Objet : Comité de suivi des pesticides et promotion des produits alimentaires bio.

Références :

- Ma question écrite sur le Roundup du 27 mai 2015 ;
- Votre réponse n° 3447/PR du 15 juin 2015.

Monsieur le Président, ia ora na,

Par courrier n° 3447/PR du 15 juin 2015, vous avez répondu à ma question écrite du 27 mai 2015 sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides dans notre pays. Vous y annoncez **la création prochaine d'un comité scientifique de suivi des pesticides en Polynésie française** qui aura vocation à :

- « *mettre en commun toutes les données scientifiques polynésiennes disponibles sur la présence de pesticides dans les sols, la faune et la flore qu'elles soient terrestres ou aquatiques* » ;
- « *produire annuellement un rapport synthétique des différents travaux réalisés par les différents services et établissement* » et ;
- proposer au gouvernement « *un plan d'actions à mettre en œuvre afin de réduire l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé* ».

Dans cette même correspondance, vous vous portiez garants de la réalisation effective et régulière de contrôles par les services du Pays (D.G.A.E., S.D.R. et bientôt la Direction de la santé) vérifiant que les fruits et légumes, produits localement ou importés, ne dépassent pas les limites maximales de résidus (L.M.R.) de pesticides fixées par la réglementation polynésienne.

Or, l'association Bio Fetia - qui promeut depuis 2011 l'agriculture biologique et l'alimentation saine en prévention des maladies de civilisation - affirme par la voix de son mandataire¹ que ces contrôles systématiques ne sont pas effectués dans les cantines scolaires alors que « *nous avons les machines et le personnel pour effectuer ces contrôles* ».

Rapportant l'omniprésence des produits importés dans les menus de nos cantines ainsi que l'organisation défectueuse du fret inter-îles des produits locaux, elle poursuit : « *On donne à nos enfants des pommes importées qui renferment à elles seules plus de 52 sortes de pesticides, alors*

¹ Dépêche de Tahiti du 11 juillet 2017 en page 12

qu'on a des bananes qui pourrissent sur les quais aux Marquises en attendant leur acheminement à Tahiti ... Il faudrait que les cantines ne proposent que des fruits et des légumes locaux (sous-entendu bio) à nos jeunes. »

Or, si l'on en croit le Tome 1 de votre rapport à l'assemblée pour l'année civile 2016, le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre d'ici 2020, les objectifs de la politique agricole du Pays, comme :

- Renforcer l'organisation économique des filières de production (Objectif 1.2) ;
- Améliorer la sécurité sanitaire des produits agricoles (Objectif 2.1) ;
- Encourager le développement de l'agriculture biologique (Objectif 2.2) ;
- Garantir l'accessibilité de tous les producteurs aux marchés (Objectif 3.2) ;
- Améliorer la qualité de l'action publique (Objectif 4.1).

Mes questions sont donc les suivantes :

- **Comme annoncé dans votre correspondance du 15 juin 2015, la commission scientifique de suivi des pesticides est-elle mise en place et à l'oeuvre ?**
- **Allez-vous remédier à la défection du service public en matière d'analyses LMR des aliments servis en cantine ?**
- **Quelles actions concrètes allez-vous diligenter pour favoriser la production, le transport et la consommation de produits locaux bio dans notre Pays ?**

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Président, des réponses que vous ne manquerez pas de m'apporter.

Mauruuru.

M^{me} Éliane TEVAHITUA

